

La lettre du

# FOOTBALL AMATEUR



n°5 • Juin 2020



**Édito**

Noël Le Graët  
président de la Fédération Française de Football

## « 300 millions d'euros d'aides au football amateur »



### La France et le monde sortent d'une période d'une exceptionnelle gravité.

La santé et la sécurité de tous sont les préoccupations qui doivent nous guider. Je souhaite exprimer avant toutes choses toute l'amitié et la sympathie de la famille du football à ceux qui ont été durement frappés par ce virus qui a causé tant de souffrance.

**La situation sanitaire s'améliore, et c'est le résultat des efforts de chacun.** Mais nous ne devons pas baisser la garde. Les conséquences d'un relâchement seraient catastrophiques. Nous voyons trop d'images de matches de football organisés illégalement, au mépris des interdictions toujours en vigueur. Ces matches ont bien évidemment lieu en dehors de toute initiative de nos clubs, de nos districts et de nos ligues. Nous devons chacun rappeler sans cesse les consignes fermes qui s'imposent.

**Ces scènes déplorables soulignent également à quel point le football est un espoir,** une bouffée d'oxygène, un lien indispensable pour tous ceux qui le pratiquent et le font vivre. Le football, vous le savez, ne peut reprendre aujourd'hui dans des conditions normales. Mais nous devons préparer l'avenir. Aussi, j'ai le plaisir de vous confirmer que deux guides ont été mis à votre disposition pour anticiper la reprise d'activité au sein des clubs et dans le cadre du soutien à la réouverture des écoles. Ces guides d'appui

à la reprise d'activité seront évolutifs, en fonction de l'assouplissement des consignes sanitaires, et permettront à tous les clubs qui le souhaitent d'initier une activité selon des modalités respectant les règles sanitaires. Vos ligues et vos districts sont à vos côtés pour vous donner tout l'appui nécessaire pour construire ce travail de reprise.

**Je sais également que la crise que nous vivons a un impact fort sur vos finances,** comme c'est le cas pour tout le monde du sport. Votre Fédération, vos ligues, vos districts se mobilisent pour vous accompagner. Nous mettons collectivement en place un fonds de solidarité, qui va permettre à chaque club qui en fera la demande de bénéficier d'une aide de 10 euros par licencié afin de faciliter le redémarrage de l'activité et l'accueil des licenciés. La FFF renforcera, sur la saison à venir, les aides à l'emploi et à la formation à hauteur de 1,25 million d'euros. Elle attribuera une dotation exceptionnelle en matériel pour tous les clubs de moins de 100 licenciés. Enfin, la FFF renforcera les aides existantes pour les clubs évoluant dans les championnats qu'elle organise (licences clubs, indemnités kilométriques). Les ligues et les districts pourront compléter cet effort par des actions locales au profit des clubs de leurs territoires. Ce sont ainsi au moins 30 millions d'euros d'aides supplémentaires qui seront attribuées, permettant d'atteindre 300 millions d'euros d'aides fédérales au football amateur sur trois saisons.

### La fin de saison que nous avons vécue n'a été souhaitée par personne

et les décisions que nous avons prises étaient difficiles. Nos choix ont été guidés par deux volontés. La première, c'est de se fixer une ligne de conduite commune, harmonisée sur tout le territoire, et la plus proche possible de nos règlements pour garantir l'équité entre les clubs. La seconde, c'est de ne pas sacrifier l'avenir par des choix de court terme dont les conséquences auraient été néfastes à moyen terme. Ces choix peuvent ne pas être compris, mais toute décision aurait fait l'objet de critique. La Fédération a tenu un cap et souhaité mettre en place une ligne de conduite unique entre football professionnel et football amateur.

### Le début de saison prochaine

**constitue un défi majeur** pour tout le football français. Nous devons créer les conditions pour que les licenciés et les parents de nos licenciés puissent venir en toute confiance. Dans ces circonstances exceptionnelles, je sais que notre football pourra s'appuyer sur la démarche de structuration entreprise dans les clubs depuis de nombreuses années et sur l'énergie et la conviction de nos bénévoles pour trouver les solutions.

Merci pour votre engagement. ●



## Pour retrouver les terrains sans danger

« Un excellent travail collaboratif »

**C'est avec grand plaisir et la satisfaction d'un travail mené dans un excellent esprit d'entraide et de transversalité** que nous proposons aujourd'hui deux guides d'appui pour la reprise de l'activité football. Il est de notre devoir de proposer aux éducateurs de clubs des solutions adaptées, dans les conditions édictées par

le gouvernement, et avec pour objectif de donner à tous nos licenciés la possibilité de retrouver les terrains sans mettre leur santé en danger.

D'abord, la FFF, par l'élaboration d'un *Guide d'appui à la reprise des activités physiques et sportives au sein du milieu scolaire*, a affirmé son engagement et son souhait d'apporter sa contribution et son expertise dans le contexte du retour des enfants à l'école. Elle s'est ainsi inscrite dans le dispositif gouvernemental « 2S2C » (sport, santé, civisme, culture). C'est un message fort, conforme aux recommandations du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports. Nos éducateurs de clubs ont ainsi un outil adapté à déployer dans les établissements scolaires.

**Le second guide d'appui est destiné à faciliter la reprise d'activité** dans nos clubs eux-mêmes et illustre la volonté de notre Fédération d'accompagner ceux qui décideront d'ouvrir à nouveau leurs portes à nos licenciés.

Sur le plan sanitaire, la FFF a souhaité s'appuyer sur la richesse de nos clubs. Un groupe de travail animé par le Fondation du Football a ainsi permis de lister les problèmes posés et les réponses concrètes à apporter pour appliquer les règles sanitaires dans le périmètre du football amateur. La contribution de la Direction médicale de la FFF a été essentielle. Elle travaille depuis le début de l'épidémie en lien avec le ministère de la Santé, les autorités gouvernementales compétentes et les autres fédérations sportives.

**Enfin, sur le plan sportif, la formalisation d'activités sportives autorisées** a été confiée à la Direction technique nationale. Cinquante conseillers techniques ont ainsi été mobilisés pour proposer des situations sans et avec ballon. Pour rappel, l'utilisation du ballon est strictement encadrée.

Je formule des remerciements appuyés à tous les contributeurs de la FFF, dans les ligues et dans les districts. Ces deux guides sont le symbole d'un travail collaboratif de haute tenue et en un temps record, dans le périmètre des missions de la FFF mais aussi en dehors, avec un esprit de solidarité remarquable.

*Hubert Fournier, directeur technique national*

Guide club FFF



Guide école FFF



Guide du ministère des Sports



*Pour une reprise d'activité en toute sécurité, la FFF a édité quatre affiches de conseils pratiques, à destination des clubs et des licenciés :*

Activités de reprise proposées aux enfants et aux adultes



Aménagements pour accéder aux installations sportives



Recommandations pour l'organisation de la pratique



Les bons comportements à adopter pour la reprise dans votre club



**01 45 33 85 62,**  
un numéro de soutien



**Le Comité éthique et sport, avec ses médecins et ses psychologues,** est à la disposition des éducateurs sportifs, des parents, des enfants et de tous les clubs pour toutes questions ou difficultés ressenties au moment du déconfinement. Les freins liés aux peurs engendrées par la situation sanitaire, les interrogations, leurs doutes sur l'opportunité de la reprise et toutes les formes de blocage psychologiques peuvent être soulagés.

Le Comité, partenaire expert de la FFF, répond au **01 45 33 85 62**.

En effet, le retour en groupe, après deux mois de vie repliée, peut être source d'anxiété. La frustration liée à l'absence de toute vie sociale peut avoir des répercussions et créer des tensions pour chaque individu. Non, le foot ne reprendra pas comme avant, du moins pas tout de suite, et la gestion de ce temps-là sera aussi source d'interrogations et, parfois, d'incompréhensions. Le Comité éthique et sport se propose d'aider chaque licencié à appréhender cette séquence, évolutive certes, mais dont on ne connaît pas encore le terme. ●

En savoir plus



## Dates de reprise des championnats nationaux

<b>N</b> NATIONAL FFF vendredi 21 août	<b>N2</b> NATIONAL 2 FFF samedi 22 août	<b>N3</b> NATIONAL 3 FFF sam. 29 et dim. 30 août	<b>U19</b> NATIONAL FFF dimanche 30 août
<b>D1</b> ARKEMA samedi 5 septembre	<b>U17</b> NATIONAL FFF dimanche 6 septembre	<b>D2</b> FEMININE FFF dimanche 6 septembre	<b>D1</b> FUTSAL FFF samedi 12 septembre (si confirmation gouvernementale de l'ouverture des gymnases)
<b>D2</b> FUTSAL FFF en attente (fin septembre, début octobre)	<b>U19</b> FEMININE FFF en attente		

Dates sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire et des prochaines orientations du gouvernement quant à la reprise des compétitions de sport collectif.



## Fonds de solidarité national du football : mode d'emploi

**L**e Comité exécutif de la FFF a acté, lors de sa séance du jeudi 4 juin 2020, la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activité de ses clubs et faire face aux répercussions économiques de la crise du covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021. Parmi les aides annoncées, l'une fait l'objet d'un dispositif spécifique qui implique la FFF, les ligues et les districts. Il s'agit du Fonds de solidarité national dont l'aide correspond à 10 euros par licencié que percevront tous les clubs affiliés, s'ils la sollicitent.

### Qui peut en bénéficier ?

Tous les clubs de football affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021 (hors groupements de jeunes et centres de gestion). Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par ce dispositif, n'ayant pas subi l'impact de la crise sanitaire au cours de la saison précédente. En revanche, les nouveaux clubs émanant d'une fusion, qui démarrent leur activité en 2020-2021, peuvent prétendre au fonds, dans la mesure où les clubs qui ont participé à la fusion étaient en activité au cours de la saison 2019-2020.

### Comment en bénéficier ?

Il suffit de répondre par oui ou par non à une question très simple présente sur la première partie d'un formulaire qui s'affiche automatiquement à l'ouverture de Footclubs : « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les

Ligues et les Districts ? ». La réponse étant considérée comme ferme et définitive, celle-ci n'est pas modifiable. Aussi, dans le cas où un club aurait fait une erreur, il aura la possibilité de faire une demande officielle par mail auprès de son district ou de sa ligue, qui se chargera alors de la relayer auprès de la FFF. La demande sera alors automatiquement prise en compte.

### Quand remplir ce formulaire ?

Depuis le 4 juin 2020 avec l'ouverture de la campagne des licences 2020-2021 et ce, jusqu'au 30 septembre 2020. Mais le plus vite sera le mieux !

### Quelle aide peut-on attendre ?

Chaque club faisant la demande percevra sur son compte en début de saison prochaine une aide correspondant à l'équivalent de 10 euros par licencié (nombre de personnes licenciées au sein du club au 30 juin 2020, non prise en compte des double licences).

### Quand et comment cette aide sera-t-elle versée ?

Dès le début de la saison 2020-2021, entre juillet et septembre comme le président Noël le Graët l'a souhaité, afin d'aider au redémarrage de l'activité. La somme sera créditée sur le compte « ligue » de chaque club qui en a fait la demande, ce qui correspondra à un allègement des charges de début de saison prochaine, notamment avec la prise des licences.

### Hormis ce fonds à vocation universelle, la FFF, les ligues et les districts ont-ils d'autres dispositifs ?

Chaque instance fédérale a la liberté à son niveau de mettre en place des initiatives complémentaires. La FFF a d'ailleurs annoncé un certain nombre de mesures pour les clubs évoluant dans les championnats nationaux amateurs. Certaines instances régionales et départementales ont déjà décidé d'accompagner les clubs de leur territoire par des actions spécifiques. Il faut se renseigner auprès de sa ligue et de son district pour en savoir plus. ●



## Le quiz digital du PEF s'enrichit

Plus de 27 000 quiz PEF - Les Incollables® ont été lancés durant le confinement ! Un engouement qui a amené la FFF à enrichir l'outil de nouvelles questions autour des six thèmes du Programme éducatif fédéral, de manière ludique.

[Rendez-vous ici](#)



## ANS : campagne close

**AGENCE NATIONALE DU SPORT**

1 004 dossiers ont été déposés par les clubs auprès de la FFF pour la campagne 2020 « Projets sportifs fédéraux » de l'Agence nationale du sport, contre 791 l'année dernière.

Les dossiers sont traités en ce mois de juin par les districts et les ligues. Les décisions seront communiquées par e-mail courant juillet. ●

## Demandes de licences 2020-2021 : c'est parti !

La campagne de demande de licences au titre de la saison 2020-2021 est lancée depuis le 4 juin. Les ligues régionales, chargées de la délivrance des licences fédérales, ont communiqué aux clubs toutes les informations utiles sur cette nouvelle campagne, ainsi que tous les formulaires nécessaires à l'élaboration des demandes de licences.

**Bordereaux vierges de demande de licences**  
(disponibles sur le site Internet de chaque ligue)

Dossier de surclassement



Accord du club quitté



Modèle de certificat à utiliser dans le cadre d'une demande dématérialisée



Questionnaire de santé



### • Dématérialisation des demandes de licences

Pour les joueurs et joueuses amateurs, dirigeants et dirigeantes, nouvelles licences et renouvellements, la possibilité leur est donnée depuis trois saisons de formuler une demande de licence par voie de dématérialisation, ce qui permet d'alléger considérablement la charge de travail des clubs (le futur licencié se chargeant lui-même de scanner les différentes pièces lors de sa demande) et d'accélérer ainsi le processus de validation de la licence. Il suffit aux clubs d'activer cette fonctionnalité via Footclubs

Pour information, lors de la saison 2019-2020, près de 40 % de ces licences ont fait l'objet d'une demande dématérialisée (près de 830 000 licences sur plus de 2,1 millions au total). Des sessions de formation en ligne (webinaires) sont accessibles via Footclubs. ●

Foire aux questions



### • Paiement de la cotisation en ligne

La Fédération propose également aux clubs inscrits dans le processus de dématérialisation des licences un service complémentaire qui permet le paiement des cotisations en ligne. Les clubs peuvent désormais l'activer via Footclubs. Des sessions de formation en ligne (webinaires) sont là encore accessibles via Footclubs. ●

Foire aux questions



Tout savoir sur la dématérialisation et le paiement en ligne



## Webinaire, une nouvelle façon de communiquer

Les trois conférences co-animées par la Ligue du Football Amateur et la Direction technique nationale ont été très suivies. Dans sa mission d'accompagnement au développement des clubs, la FFF propose de retrouver ici les trois rediffusions, avec la possibilité de télécharger les supports.

### Création d'une section loisir :

Replay



Présentation



Guide méthodologique et supports promotionnels



## Installations sportives : les adaptations



Face à l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19, la Commission fédérale des terrains et installations sportives (CFTIS) de la FFF a décidé :

- de prolonger automatiquement le classement de six mois pour toutes les installations et installations d'éclairages classées dont l'échéance de classement se situe entre le 17 mars et le 30 août 2020 ;
- d'ajourner les visites d'installations et contrôles d'éclairages qui étaient prévues pour le mois de mai ;
- de traiter en visio-conférence en situation d'urgence (aide FFAFA, accession...) les demandes d'avis préalables et de classements (éclairages et installations) ce, quel que soit le niveau, en concertation avec les ligues régionales et les districts ;
- d'élargir la possibilité de mettre en œuvre un classement « Travaux », prévu à l'article 5.2.6 du règlement des terrains et installations sportives, en précisant un futur niveau de classement. Exemple d'une installation classée niveau 5 qui ferait l'objet de travaux retardés pour l'obtention d'un Niveau 4 : installation classée « niveau Travaux » (niveau 4). ●

### Développement de la pratique féminine :

Replay



Présentation



### Boom du futsal :

Replay



Présentation

